

# LA NORME DE PRONONCIATION AU QUÉBEC EN 1970 ET EN 2019 : ÉTUDE DE L’AFFRICTION DE /t/ ET /d/ ET DU RELÂCHEMENT DES VOYELLES /i/, /y/ ET /u/ DANS LA LECTURE PUBLIQUE DU POÈME *SPEAK WHITE*

*Florence Marcotte*  
*Université du Québec à Montréal*

Depuis les années 1960, le débat sur la norme linguistique au Québec a fait couler beaucoup d’encre. Alors que certains prônent un standard parisien ou international, d’autres recommandent un standard québécois. Au fil des années, il semble que le standard québécois se soit implanté comme norme linguistique. Certaines études phonétiques ont en effet observé cette tendance (Chalier 2019; Cox 1998; Reinke et al. 2006). Toutefois, ces études portent principalement sur la prononciation des lecteurs de journaux télévisés de Radio-Canada, car ces derniers représentent la norme linguistique au Québec (Maurais et Office québécois de la langue française 2008). Or, il serait intéressant de voir si ce changement de norme est également présent dans d’autres sphères culturelles, dont les performances devant public. Par exemple, la norme de prononciation au théâtre a longtemps été le standard parisien (Landreau 1927), mais cette norme a possiblement évolué depuis. À ma connaissance, aucune étude n’a cherché à déterminer si le changement linguistique observé dans les journaux télévisés était également présent dans les performances devant public. Pour ce faire, je compte comparer la lecture publique du poème *Speak White* de Michèle Lalonde en 1970 à la lecture de ce même poème en 2019, presque 50 ans plus tard.

## 1. Problématique

### 1.1 La norme de prononciation au Québec : parisienne ou québécoise?

Il est important avant tout de définir ce que l’on entend par norme ou standard. Il s’agit de la variété linguistique qui est valorisée socialement et qui est utilisée dans les contextes formels (Reinke et al. 2006 : 14). Le débat sur la norme linguistique au Québec remonte aux années 1840, lorsque des linguistes québécois ont remarqué que le français canadien se distinguait sur certains points du français parisien (Gendron 2014). Ils ont alors cherché à implanter cette nouvelle norme parisienne au Québec afin que le parler de l’élite québécoise corresponde à celui de l’élite française. Depuis, deux normes coexistent au Québec : le standard parisien et le standard québécois (Bigot 2017; Chalier 2019; Maurais et Office québécois de la langue française 2008; Meney 2017). Le standard parisien, aussi appelé le standard international ou européen, est défini comme la norme prescriptive localisée traditionnellement à Paris (Chalier 2019 : 408). Par opposition, le standard québécois comprend l’ensemble des particularités caractéristiques du français québécois (Meney 2017 : 11). Ces deux standards se distinguent en ce qui a trait du lexique, de la

grammaire et de la prononciation. Le présent travail portera uniquement sur ce dernier aspect. Le débat à savoir si la norme de prononciation au Québec devrait être le standard parisien ou le standard québécois est encore d'actualité. En théorie, c'est-à-dire selon les politiques linguistiques québécoises, il semble que le standard parisien soit à privilégier (p. ex. : Ministère des affaires culturelles 1965). Toutefois, en pratique, c'est-à-dire selon l'usage des locuteurs-modèles québécois, il semble que le standard québécois s'implante de plus en plus (Chalier 2019; Reinke et al. 2006).

De nombreuses politiques linguistiques existent au Québec en raison de ce débat. L'Office de la langue française en 1965 a recommandé l'usage d'un français international (Ministère des affaires culturelles 1965). Environ une dizaine d'années plus tard, l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) a plutôt proposé un standard québécois, c'est-à-dire une « variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle » (Association québécoise des professeurs de français 1977 : 11). Malgré ce revirement, les recommandations qui ont suivi ont continué de recommander le standard international. Par exemple, le Conseil supérieur de la langue française préconise un français international (CSLF 2007 cité par Bigot 2017). Parallèlement, les Services linguistiques de Radio-Canada préconisaient un français international en 1990 (Dubuc 1990, cité par Bigot 2017) et cela est toujours présent dans leur politique linguistique actuelle (Bertrand 2004). Ainsi, il semble que le standard parisien soit celui recommandé par la majorité des politiques linguistiques au Québec.

Toutefois, les recommandations officielles ne reflètent pas toujours la réalité. Quelques études ont cherché à déterminer si les locuteurs-modèles, c'est-à-dire les locuteurs qui représentent la norme, utilisent le standard parisien ou le standard québécois. Pour ce faire, la prononciation des présentateurs de nouvelles de Radio-Canada a été étudiée, car ces locuteurs sont considérés comme des locuteurs-modèles (Bigot et Papen 2013; Maurais et Office québécois de la langue française 2008). Cox a effectué une étude synchronique en 1998, et il a constaté que de nombreux phénomènes québécois sont prononcés par les présentateurs de nouvelles de Radio-Canada, dont l'affrication de /t/ et /d/, le relâchement des voyelles hautes, le dévoisement des voyelles et le /a/ postérieur (Cox 1998). Une autre étude synchronique effectuée en 2005 a également relevé la présence de nombreuses caractéristiques québécoises dans la prononciation des présentateurs de tous les postes de télévision (Reinke et al. 2006). Cette étude a d'ailleurs révélé qu'il ne semble plus y avoir de différence de prononciation entre Radio-Canada et les autres postes de télévision. Une dernière étude, cette fois diachronique, a révélé que les traits québécois chez les présentateurs de nouvelles de Radio-Canada étaient peu fréquents en 1970, et que leur fréquence a considérablement augmenté de 1970 à 2000 pour se stabiliser par la suite jusqu'en 2008, date de la fin du corpus de l'étude (Chalier 2019). Ainsi, contrairement à ce que laisseraient penser les politiques linguistiques, il semble qu'il y ait eu un changement linguistique du standard parisien vers le standard québécois (Chalier 2019; Reinke et al. 2006).

À la suite de la prise de conscience dans les années 1840 de la différence entre le français canadien et le français parisien, le mouvement pour la prononciation soignée, c'est-à-dire la prononciation parisienne, visait avant tout le discours public (la lecture à

voix haute, les discours religieux et profanes, les déclamations et le théâtre) (Gendron 2014 : 27). Le Conservatoire Lassalle est particulièrement connu pour le rôle qu'il a joué dans l'enseignement de la prononciation parisienne au théâtre, comme en témoigne le manuel « La phonétique française au Conservatoire Lassalle » (Landreau 1927). Ce mouvement a permis de répandre peu à peu le standard parisien dans le discours public au Québec de 1841 à 1960 (Gendron 2014 : 5). Cela prouve que bien que les présentateurs de nouvelles de Radio-Canada soient reconnus comme les locuteurs-modèles, d'autres sphères culturelles peuvent également servir d'outil de propagation de la norme, comme le souligne Bigot : « De nombreux travaux en sociolinguistique [...] ont montré que dans les communautés socialement stratifiées, la norme se définissait à partir des usages des classes sociales élevées (les intellectuels, les écrivains, les artistes, les professionnels des médias, les politiciens, etc.) » (Bigot 2017 : 23). Ainsi, les performances publiques, que ce soit le théâtre ou les lectures performées, semblent suivre, voire contribuer à la norme de prononciation. Il est donc possible que le changement du standard parisien au standard québécois observé chez les présentateurs de nouvelles de Radio-Canada de 1970 aux années 2000 soit également présent au théâtre et dans d'autres performances publiques d'écrivains et d'artistes. Toutefois, à ma connaissance, aucune étude n'a cherché à déterminer si le changement de norme du standard parisien au standard québécois au cours des années 1970 à 2000 avait également eu lieu dans d'autres sphères du discours public. Dans le présent travail, je vais m'intéresser plus particulièrement à la lecture publique de poèmes. Tout comme pour la lecture de nouvelles par les présentateurs de Radio-Canada, ce type de discours public requiert d'oraliser un texte écrit. Le choix du poème, *Speak White*, n'est pas non plus anodin. Non seulement la lecture de ce poème en 1970 par Michèle Lalonde est accessible dans une bonne qualité audio, mais le poème parle de la langue française au Québec, donc une attention particulière à la langue risque d'y être portée. De plus, le poème a été lu lors la Nuit de la poésie de 1970, un événement filmé ayant attiré plus de 4000 personnes (Brissette 2014). Il peut donc être considéré comme ayant été prononcé dans un contexte formel.

## 1.2 Question et objectif de recherche

Les études phonétiques précédentes semblent avoir étudié la norme de prononciation au Québec uniquement chez les locuteurs-modèles, soit les présentateurs de nouvelles à la télévision. Or, considérant que la norme de prononciation est également définie par l'usage d'autres locuteurs, tels que les écrivains et les artistes (Bigot 2017), il semble important de vérifier les résultats obtenus dans ces études en observant la norme de prononciation dans d'autres sphères du discours public, telles que la lecture publique de poèmes.

Ainsi, ce travail vise à répondre à la question suivante : le changement du standard parisien au standard québécois observé des années 1970 aux années 2000 chez les présentateurs de nouvelles est-il également observable dans la lecture publique de poèmes?

Pour ce faire, je vais comparer l'ampleur et la fréquence de deux traits phonétiques québécois (l'affrication de /t, d/ et le relâchement des voyelles hautes) dans la lecture du poème *Speak White* effectuée en 1970 et dans la lecture de ce même poème en 2019.

## 2. Cadre théorique

### 2.1 Définition du standard québécois

Il est important de ne pas confondre le parler québécois populaire et le standard québécois. Comme dit précédemment, le standard réfère à la langue parlée dans des contextes formels (Reinke et al. 2006). Il est à noter, toutefois, que ces deux variétés de langues se situent sur un continuum, où le français populaire se trouve à une extrémité et le français standard à l'autre (Maurais et Office québécois de la langue française 2008). Ils se distinguent non pas par l'utilisation ou non de certains traits québécois, mais plutôt par la fréquence d'apparition de ces traits (Reinke et al. 2006 : 14). Le standard québécois demeure très peu documenté. Comme toute norme, il est difficile de la décrire, car elle est portée à évoluer (Bigot 2017 : 28). Malgré tout, Bigot et Papen (2013) proposent une liste de caractéristiques du français québécois qui semblent désormais faire partie du standard québécois, c'est-à-dire les caractéristiques qui sont utilisés par les locuteurs-modèles. Ils font également une liste de celles dont l'usage n'est pas encore fixé. Parmi les traits phonétiques que Bigot et Papen (2013) considèrent comme faisant définitivement partie de la norme de prononciation du français au Québec, l'on retrouve, entre autres, l'affrication de /t/ et /d/ et la distinction entre /a/ et /ɑ/. Parmi les traits qui ne sont pas encore fixés par la norme, on retrouve, entre autres, le relâchement des voyelles /i, y, u/ et la réalisation de /ɛ̃/ en [ɛ̃] et de /ɑ̃/ en [ã]. Pour le présent travail, j'ai choisi de m'intéresser à un trait de chacune de ces listes, soit l'affrication de /t/ et /d/ et le relâchement des voyelles /i, y, u/.

### 2.2 Affrication de /t/ et /d/

L'affrication de /t/ et /d/ en français québécois est un phénomène largement décrit dans les études phonétiques. L'affrication, aussi appelé assibilation, consiste en la palatalisation de /t/ et /d/ devant les voyelles fermées antérieures et leur semi-voyelle correspondante (Bento 1998 ; Dumas 1987 ; Fancy et Walker 1986 ; Friesner 2010, etc.). En d'autres mots, le /t/ sera prononcé [tʰ] et le /d/ sera prononcé [dʰ] devant /i/, /y/, /j/ ou /ɥ/. Selon les contextes, la prononciation de l'affrication peut être catégorique ou variable. En général, les études s'entendent pour dire que l'affrication est catégorique à l'intérieur d'un mot et qu'elle est facultative ou non réalisée à la frontière des mots (Chalier 2019; Cox 1998; Dumas 1987; Fancy et Walker 1986). Par exemple, l'affrication aura toujours lieu dans le mot « petit » (prononcé [pətʰi]) mais sera facultative dans « t'y » (prononcé [tʰi] ou [ti]). Dans le cadre d'une analyse instrumentale, l'affrication peut être observée à l'aide de la durée. La consonne affriquée sera plus longue que son équivalent non affriquée (Chalier 2019).

L'affrication, bien qu'elle soit réalisée dans certaines régions de France, ne fait pas partie du standard parisien (Chalier 2019). En ce qui a trait aux politiques linguistiques des années 1960 au Québec, elle est donc à éviter (Bigot 2017). Toutefois, depuis les années

1990, la majorité des études considèrent que l'affrication est jugée comme socialement neutre et non stigmatisée au Québec (Bento 1998; Cox 1998; Dumas 1987; Friesner 2010; Ostiguy et Tousignant 1993; Reinke et al. 2006). Meney (2017) émet tout de même quelques réserves en précisant que l'affrication est considérée comme faisant partie de la norme seulement si elle n'est pas trop marquée. Dans le même ordre d'idées, Bento (1998) affirme que l'affrication est plus fréquente dans les discours informels que dans les discours formels. Toutefois, cela est en partie contredit par une étude sur la prononciation des présentateurs de Radio-Canada (c'est-à-dire les locuteurs-modèles qui représentent la norme linguistique) qui a révélé que l'affrication était réalisée environ dans 75 % des cas en 1990, 2000 et 2008 (Chalier 2019). Bien que 75 % demeure loin du 100 % auquel on devrait s'attendre si l'affrication n'était pas du tout stigmatisée, on peut en conclure que l'affrication est quand même très présente dans le parler formel actuel.

### 2.3 Relâchement des voyelles hautes

Les voyelles hautes, soit les voyelles /i/, /y/ et /u/, sont relâchées en syllabe fermée, sauf si elles sont suivies d'une consonne allongeante (/v/, /r/, /z/ et /ʒ/) (Dumas 1974; Fancy et Walker 1986; Friesner 2010). Une syllabe fermée est une syllabe qui finit par une consonne prononcée. Le relâchement est caractérisé phonétiquement par une ouverture de la voyelle (p. ex. : Dumas 1974). De plus, les voyelles relâchées ont une durée plus courte (Fancy et Walker 1986). Ainsi, sur le spectrogramme, on peut les distinguer des voyelles correspondantes non allongées par une plus courte durée et par un premier formant plus élevé. Il est à noter que, tout comme pour l'affrication, selon les contextes, le relâchement des voyelles hautes peut être catégorique ou facultatif. Selon les études, il est obligatoire en syllabe fermée finale, et facultatif en syllabe fermée non finale (Cox 1998; Dumas 1974; Fancy et Walker 1986).

Le relâchement des voyelles hautes est un trait stéréotypé du français québécois et ne se trouve pas dans le français parisien (Friesner 2010). Contrairement au statut de l'affrication, le statut du relâchement des voyelles hautes par rapport à la norme de prononciation au Québec ne fait pas consensus. Certains déclarent que le relâchement n'est plus stigmatisé (Cox 1998; Ostiguy et Tousignant 1993; Reinke et al. 2006), alors que d'autres soulignent au contraire qu'il demeure perçu comme populaire et qu'il est évité dans les contextes formels (Dumas 1974; Friesner 2010; Meney 2017). À ma connaissance, une seule étude phonétique a analysé ce phénomène, soit celle de Cox (1998). Selon cette étude, les 11 présentateurs de nouvelles de Radio-Canada étudiés réalisent le relâchement des voyelles hautes dans 67 à 97 % des cas, selon les présentateurs. Cette fréquence étant plutôt élevée, il semble que le relâchement des voyelles fasse désormais partie du standard québécois.

### 2.4 Hypothèse de recherche

Des études antérieures ont relevé le passage du standard parisien au standard québécois au sein du discours public au Québec des années 1970 aux années 2000 (Chalier 2019; Reinke et al. 2006). Bien qu'à ma connaissance, une seule étude phonétique diachronique a été

effectuée pour démontrer ce phénomène (Chalier 2019), d'autres études synchroniques des années 2000 démontrent que certains traits phonétiques québécois, dont l'affrication et le relâchement des voyelles hautes, font maintenant partie du standard québécois (p. ex.: Cox 1998).

En considérant que la lecture publique de poème est une autre forme de discours public formel, j'émetts l'hypothèse que les traits phonétiques québécois d'affrication et de relâchement des voyelles hautes seront prononcés avec une plus grande ampleur et une plus grande fréquence dans la lecture publique de poèmes aujourd'hui, en 2019, que dans la lecture publique de poèmes en 1970.

### 3. Méthode

Afin de vérifier mon hypothèse, j'ai choisi de comparer la lecture publique du poème *Speak White* lu en 1970 à celle de ce même poème lu en 2019. À l'aide de ce corpus, j'ai effectué une analyse instrumentale et un accord interjuge. L'analyse instrumentale effectuée à l'aide de PRAAT a permis de comparer les différences de prononciation des consonnes /t, d/ et des voyelles /i, y, u/ en 1970 et en 2019 et ainsi de comparer l'ampleur des phénomènes d'affrication et de relâchement des voyelles hautes. L'accord interjuge effectué à l'aide d'un test de perception a permis d'observer si l'affrication et le relâchement des voyelles hautes étaient perçus plus fréquemment en 2019 qu'en 1970.

#### 3.1 Corpus

Mon corpus est constitué de deux enregistrements. Le premier enregistrement est la lecture publique de *Speak White* par Michèle Lalonde, l'auteure du poème, lors de la Nuit de la poésie en 1970. Le deuxième enregistrement a été effectué en 2019, à ma demande, car il n'existe à ma connaissance aucun enregistrement de la lecture publique de ce poème par une personne dont le profil est similaire à celui de Michèle Lalonde. En demandant à une participante d'effectuer un enregistrement spécifiquement pour cette étude, j'ai pu contrôler davantage de variables. Tout d'abord, la participante est une femme dans la même tranche d'âge que Michelle Lalonde. Au moment de l'enregistrement, elle avait 25 ans, alors que Michelle Lalonde en avait 33. De plus, la participante est née à Montréal, tout comme Michelle Lalonde. Leur niveau d'éducation est également similaire, les deux ayant effectué des études universitaires de premier cycle. De plus, la participante de 2019 prend part fréquemment à des lectures publiques de poèmes, ce qui la rend familière avec les normes actuelles. Toutefois, il est à noter que l'enregistrement de 2019 n'a pas eu lieu dans les mêmes conditions que l'enregistrement de 1970. En effet, l'enregistrement n'a pas été fait devant public, en raison de la difficulté à obtenir un enregistrement de qualité. Pour combler cette différence, les consignes à la participante consistaient à lire de la même façon que si elle lisait ce poème publiquement lors d'une soirée de poésie. Selon Reinke et al. (2006 : 14), « l'utilisation de telle ou telle variante dépend soit de l'appartenance sociale du locuteur, soit de la situation de communication ». Dans la présente étude, considérant que les deux lectrices ont environ la même appartenance sociale et que, si l'on prend en compte les consignes données pour la lecture de 2019, les deux lectures ont eu lieu dans la

même situation de communication formelle, la variante utilisée devrait être la même. Ainsi, les différences observées entre l'enregistrement de 1970 et celui de 2019 devraient relever de l'évolution de cette variante, c'est-à-dire de ce qui est considéré comme la prononciation standard du français au Québec en 1970 et en 2019.

Le poème *Speak White* compte 208 lignes (1 059 mots). L'enregistrement de 1970 dure 281,5 secondes, tandis que celui de 2019 dure 206,2 secondes. La différence de durée est due majoritairement au fait que la lectrice de 2019 a un débit légèrement plus rapide et au fait qu'elle prend moins de pauses et que ces pauses sont plus courtes. Pour la présente étude, certains extraits représentant les deux phénomènes québécois ont été sélectionnés. En premier lieu, tous les cas d'affrication obligatoire ont été sélectionnés en se basant sur le poème écrit. Ainsi, tous les cas de [t] ou [d] devant [i], [y], [j] ou [ɥ] au sein d'un mot ont été relevés. Ils sont au nombre de 12 : « du, du, du, tradition, du, du, du, dur, outil, production, dire, dire », selon leur ordre d'apparition dans le poème. Comme on peut le voir, la moitié des cas d'affrication obligatoire ont lieu au sein du même mot, « du ». De plus, un seul cas d'affrication relève du « t ». Ce faisant, aucune distinction entre les « t » et les « d » n'a été faite. Seulement deux cas d'affrication facultative ont été relevés (« d'une » et « d'huile »). Comme ils n'étaient pas assez nombreux, ils n'ont pas été pris en compte dans les analyses subséquentes. Afin d'avoir un point de comparaison, 12 cas sans affrication ont été relevés au hasard : « dans, pardonnez, d'apprécier, d'oreille, dessus, Domingue, donner, d'âme, d'un, d'avoir, douce, d'Alger ». Puis, tous les cas de relâchement obligatoire des voyelles hautes ont été soulevés en se basant sur le poème écrit. Les cas de relâchement dans les mots empruntés à l'anglais n'ont pas été retenus. Ainsi, 15 mots dans lesquels se trouvaient les voyelles /i, u, y/ en syllabes fermées finales ne finissant pas par une consonne allongeante ont été relevés. Après l'écoute de l'enregistrement de 1970, trois cas ont été retirés, soit trois fois le mot « une », puisque le « e » final, qui est normalement muet, était prononcé, ce qui transformait la syllabe fermée en une syllabe ouverte. Les 12 cas retenus de relâchement obligatoire des voyelles hautes sont, selon leur ordre d'apparition dans le poème, « il, profil, anonyme, inculte, toute, machine, une, riche, couche, douce, russe, une ». On remarque que seul un mot se répète, « une ». De plus, seuls deux cas de relâchement facultatif, c'est-à-dire où les voyelles /i, u, y/ se trouvaient dans des syllabes fermées non finales, ont été relevés (« production » et « histoire »). Comme ils n'étaient pas assez nombreux, ils n'ont pas été pris en compte dans les analyses subséquentes. Afin d'avoir un point de comparaison, 12 cas sans relâchement ont été relevés au hasard : « génie, Nelligan, monument, gris, vivons, dessus, admirable, éternité, juron, liberté, rue ».

### 3.2 Protocole d'analyse

Pour ce qui est de l'analyse instrumentale à l'aide de PRAAT, une mesure a été prise pour l'affrication et deux mesures ont été prises pour le relâchement. L'affrication est caractérisée phonétiquement, entre autres, par une durée plus longue de la consonne /t/ ou /d/ (Chalier 2019). Ce faisant, pour chaque enregistrement et pour chacun des 12 cas avec affrication obligatoire et des 12 cas sans affrication, la durée de /t, d/, soit l'intervalle entre la barre d'explosion et le début de la voyelle suivante, a été mesurée. Le relâchement des

voyelles hautes est quant à lui caractérisé phonétiquement par une durée plus courte (Fancy et Walker 1986) et par un premier formant ( $F_1$ ) plus élevé, c'est-à-dire par une plus grande ouverture (p. ex. : Dumas 1974). Ainsi, pour chaque enregistrement et pour chacun des 12 cas de relâchement obligatoire des voyelles hautes et des 12 cas sans relâchement des voyelles hautes, la durée et la valeur du  $F_1$  (prise au milieu de la voyelle) ont été mesurées. Cette analyse permettra de comparer les cas obligatoires d'affrication et de relâchement avec les cas sans affrication et relâchement, afin de mesurer l'ampleur de l'affrication et du relâchement dans chacun des enregistrements.

Pour l'accord interjuge, un test de perception a été créé à l'aide de PRAAT. Pour chaque enregistrement, soit celui de 1970 et celui de 2019, une liste audio contenant les 12 mots avec une affrication obligatoire et les 12 mots sans affrication en ordre aléatoire a été créée. De plus, une liste audio contenant les 12 mots avec un relâchement obligatoire des voyelles hautes et les 12 mots sans relâchement des voyelles hautes a été créée. Trois juges francophones québécois ayant une formation en linguistique ont été amenés à passer ce test de perception. Chaque juge a entendu les 4 listes de 24 items, et chacun des 24 items était présenté dans un ordre aléatoire différent selon les juges. Une feuille-réponse était fournie pour chaque juge, sur laquelle se trouvaient les 96 mots dans l'ordre que le juge les entendait. Le juge devait indiquer, pour les 48 items sur l'affrication, si le /t, d/ qu'il entendait était affriqué ou non, et pour les 48 items sur le relâchement, si la voyelle haute qu'il entendait était relâchée ou non. La passation du test durait environ 20 minutes et a été effectuée dans un environnement calme. L'accord interjuge permet de mesurer la fréquence perçue des affrications et des relâchements pour chacun des enregistrements.

### 3.3 Analyse statistique

Pour ce qui est de l'analyse instrumentale à l'aide de PRAAT, en ce qui a trait à l'affrication pour l'enregistrement de 1970, afin de voir si la durée moyenne des 12 cas d'affrication obligatoire diffère de la durée moyenne des 12 cas sans affrication, deux modèles linéaires à effets mixtes ont été appliqués au corpus de 1970 sous *R*. Dans le premier, la durée de l'affrication en 1970 a été définie comme variable dépendante, le contexte (avec ou sans affrication) comme variables explicatives à effets fixes et les items comme variable explicative à effet aléatoire. Dans le deuxième, le modèle est identique, à l'exception que le contexte n'a pas été inclus comme variable explicative à effets fixes. Puis, une ANOVA comparant ces deux modèles a été effectuée, ce qui a permis de déterminer si l'effet du contexte était significatif, c'est-à-dire si la lectrice de 1970 effectuait des affrications. La même analyse a été effectuée pour la lectrice de 2019. Puis, afin de comparer l'ampleur de l'affrication en 1970 à celle en 2019, deux autres modèles à effets mixtes ont été appliqués au corpus sous *R*. Dans le premier, la durée de l'affrication a été définie comme variable dépendante, le contexte (avec et sans affrication), l'année (1970 et 2019) et l'interaction entre l'année et le contexte comme variables explicatives à effets fixes et les items comme variable explicative à effet aléatoire. Dans le deuxième, le modèle est identique, à l'exception que l'interaction entre l'année et le contexte d'affrication n'a pas été incluse comme variable explicative à effets fixes. Une ANOVA a été effectuée pour comparer ces deux modèles, afin de déterminer si l'effet du contexte varie en fonction de l'année, c'est-



à-dire si l'ampleur de la durée des affrications de la lectrice de 1970 diffère de celle de la lectrice de 2019. Les trois mêmes analyses statistiques ont été effectuées pour la durée des cas de relâchement puis pour la valeur du premier formant des cas de relâchement. Dans l'analyse des résultats, seuls les résultats des ANOVAs seront présentés.

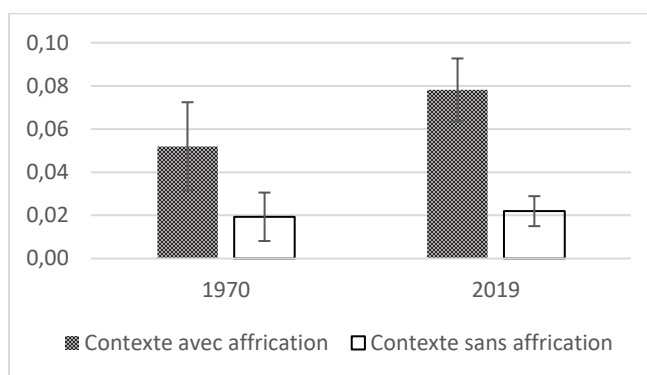
Pour ce qui est de l'accord interjuge, afin de déterminer si le nombre d'affrications perçues pour l'enregistrement de 1970 diffère du nombre d'affrication perçue pour l'enregistrement de 2019, deux modèles linéaires à effets mixtes ont été appliqués au corpus sous  $R$ , en ne prenant en compte que les cas d'affrication obligatoire. Dans le premier, la nombre d'affrication perçue a été définie comme variable dépendante, l'année comme variable explicative à effets fixes et les items comme variable explicative à effet aléatoire. Dans le deuxième, le modèle est identique, à l'exception que l'année n'a pas été incluse comme variable explicative à effets fixes. Puis, une ANOVA comparant ces deux modèles a été effectuée, ce qui a permis de déterminer si l'effet de l'année était significatif ou, en d'autres mots, si le nombre d'affrications perçues en 1970 était différent du nombre d'affrication perçue en 2019. La même analyse a été effectuée pour la perception du relâchement. Dans l'analyse des résultats, seuls les résultats des ANOVAs seront présentés.

#### **4. Analyse des résultats**

L'analyse des résultats sera divisée en deux parties. La première concernera les résultats obtenus pour l'analyse instrumentale à l'aide de PRAAT. La deuxième partie concernera les résultats obtenus pour l'accord interjuge.

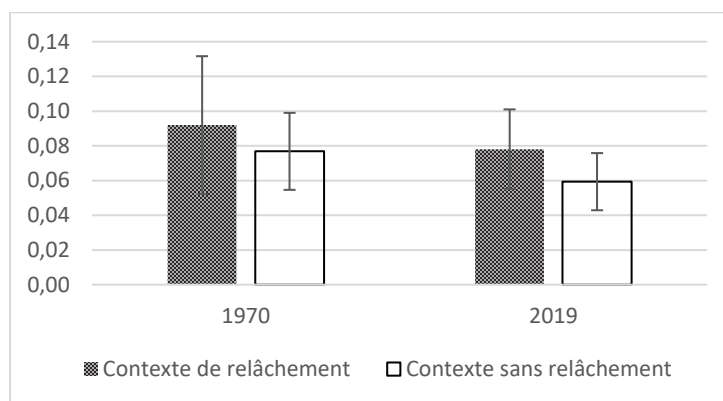
##### **4.1 Analyse instrumentale à l'aide de PRAAT**

Pour ce qui est des résultats pour l'affrication, la Figure 1 représente la durée moyenne de /t, d/ en seconde, selon le contexte et selon l'année. Il permet de voir que, pour les deux enregistrements, la durée moyenne de /t, d/ en contexte avec affrication est plus longue qu'en contexte sans affrication, et donc que les deux locutrices prononcent des affrications (1970 :  $p < 0,01$  ; 2019 :  $p < 0,01$ ). De plus, l'ampleur de l'affrication est plus grande en 2019 qu'en 1970 ( $p < 0,01$ ), c'est-à-dire que l'affrication est marquée par une plus grande durée qu'en 1970.



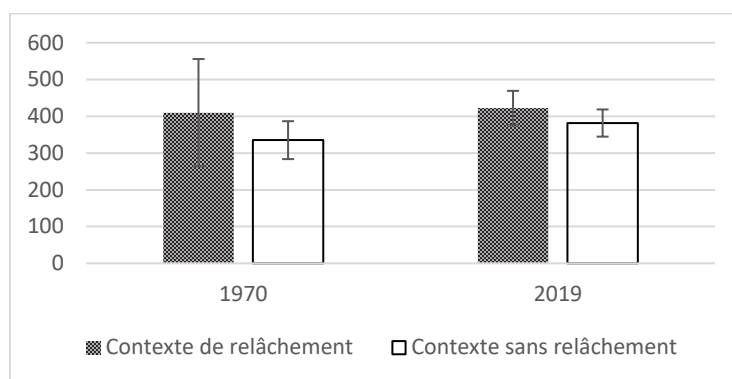
**Figure 1.** Durée moyenne de /t, d/ en seconde, selon le contexte et l'année

Pour ce qui est des résultats pour le relâchement des voyelles hautes, la Figure 2 représente la durée moyenne des voyelles /i, y, u/ en seconde. On observe que, pour les deux enregistrements, la durée moyenne de ces voyelles dans le contexte avec relâchement est légèrement plus longue qu'en contexte sans relâchement. Cette différence n'est pas significative en 1970 ( $p=0,23$ ), mais l'est en 2019 ( $p=0,02$ ). De plus, l'ampleur du relâchement, soit la différence de durée entre les contextes de relâchement obligatoire et les contextes sans relâchement, n'est pas significativement différente entre 1970 et 2019 ( $p=0,76$ ). Ainsi, il n'y a pas de différence marquée entre les deux locutrices pour ce qui est de la durée du relâchement.



**Figure 2.** Durée moyenne des voyelles /i, y, u/ en seconde, selon le contexte et l'année

La Figure 3 représente la valeur moyenne du premier formant ( $F_1$ ) des voyelles /i, u, y/ en hertz. On observe que, pour les deux enregistrements, la valeur moyenne du  $F_1$  de ces voyelles dans le contexte avec relâchement semble être légèrement plus élevée que sa valeur moyenne dans les contextes sans relâchement. Cette différence n'est pas significative en 1970 ( $p=0,079$ ), mais l'est en 2019 ( $p=0,02$ ). De plus, l'ampleur du relâchement, soit la différence de la valeur du  $F_1$  entre les contextes de relâchement obligatoire et les contextes sans relâchement, est significativement différente entre 1970 et 2019 ( $p<0,05$ ). Cela signifie que la locutrice de 2019 effectue un relâchement plus marqué que la locutrice de 2019 en ce qui a trait à l'ouverture.



**Figure 3.** Valeur moyenne du F<sub>1</sub> des voyelles /i, y, u/ en hertz, selon le contexte et l'année

## 4.2 Accord interjuge

Pour ce qui est de l'affrication, on observe que les juges ont perçu davantage l'affrication dans les 12 contextes d'affrication obligatoire en 2019 (en moyenne 3 juges sur 3) qu'en 1970 (en moyenne 2,33 juges sur 3). Cette différence est significative ( $p < 0,01$ ). De plus, aucune affrication n'a été perçue dans les contextes sans affrication. Une analyse des 12 cas d'affrication obligatoire révèle que l'affrication a été perçue par la majorité des juges (2 ou 3 juges sur 3) dans tous les cas pour les deux années, à l'exception d'un seul cas en 1970. Il ne semble donc pas y avoir de différence de fréquence d'affrication entre les deux années. Toutefois, pour l'année 1970, la moitié des cas ont été jugés comme affriqués par seulement deux des trois juges. Ainsi, les consensus étaient plus rares en 1970 qu'en 2019.

Pour ce qui est du relâchement des voyelles hautes, on constate les juges ont perçus davantage le relâchement dans les 12 contextes de relâchement obligatoire en 2019 (en moyenne 2,33 juges sur 3) qu'en 1970 (en moyenne 1,58 juges sur 3). Cette différence est significative ( $p < 0,05$ ). De plus, certains des cas sans relâchement ont été perçus comme relâchés. Une analyse des 12 cas de relâchement obligatoire révèle que, contrairement aux résultats pour l'affrication, le relâchement n'a pas été perçu par la majorité des juges pour chacun des 12 items de relâchement obligatoire, que ce soit pour l'enregistrement de 1970 ou celui de 2019. Pour l'enregistrement de 1970, 5 cas de relâchement obligatoire ont été jugés comme non relâchés par la majorité des juges, contrairement à 2 pour l'enregistrement de 2019. Le relâchement semble donc être perçu plus fréquemment en 2019 qu'en 1970.

## 5. Discussion

Mon hypothèse, selon laquelle l'affrication et le relâchement des voyelles hautes seront prononcés avec une plus grande ampleur et une plus grande fréquence dans la lecture publique de poèmes en 2019 que dans la lecture publique de poèmes en 1970, est partiellement confirmée. Les résultats portant sur l'affrication seront discutés en premier,

puis les résultats portant sur le relâchement seront abordés. Dans les deux cas, les résultats de cette étude seront comparés à ceux obtenus dans les études antérieures.

### **5.1 Discussion des résultats portant sur l'affrication**

Les résultats de l'analyse instrumentale à l'aide de PRAAT révèlent que les deux locutrices prononcent l'affrication, puisque la durée de /t,d/ des cas en contexte d'affrication obligatoire et plus longue que la durée de /t,d/ des cas en contexte sans affrication à la fois pour l'enregistrement de 1970 et pour l'enregistrement de 2019. Toutefois, l'ampleur de l'affrication, soit la différence de durée entre un /t,d/ affriqué et un /t,d/ non affriqué, est davantage marquée en 2019 qu'en 1970. Ainsi, on peut supposer que l'affrication n'était pas encore totalement acceptée comme faisant partie du standard en 1970, et donc que la locutrice restreignait légèrement ces affrications.

En ce qui a trait à l'accord interjuge, les résultats révèlent que les juges perçoivent davantage d'affrication en 2019 qu'en 1970. Toutefois, cette différence est due non pas à une plus grande fréquence d'affrication en 2019 (c'est-à-dire un plus grand nombre d'items jugés comme affriqués), mais plutôt à un plus grand consensus parmi les juges pour l'enregistrement de 2019. On peut donc tirer la même conclusion que pour l'analyse instrumentale, soit que les deux locutrices prononcent l'affrication, bien que l'affrication de la locutrice de 1970 soit moins marquée que celle de la locutrice de 2019, ce qui expliquerait que les juges ont eu plus de difficulté à la percevoir.

Ainsi, considérant que l'ampleur de l'affrication est plus grande en 2019 qu'en 1970, malgré une fréquence similaire, on semble observer un changement du standard parisien vers le standard québécois, conformément à mon hypothèse.

Ces observations corroborent ce que les études précédentes ont trouvé. En effet, Chalier (2019) a démontré que l'affrication est de plus en plus fréquente chez les locuteurs-modèles (les présentateurs de nouvelles de Radio-Canada) de 1970 à 2008, ce qui démontre un changement du standard parisien au standard québécois. De plus, l'affrication semble être maintenant acceptée comme faisant partie du standard québécois, comme l'ont proposé de nombreuses études (Bigot et Papen 2013; Reinke et al. 2006).

### **5.2 Discussion des résultats portant sur le relâchement des voyelles hautes**

L'analyse instrumentale à l'aide de PRAAT révèle que pour l'enregistrement de 1970, il n'y a aucune différence de durée ou d'ouverture (valeur du premier formant) entre les voyelles hautes en contexte de relâchement et les voyelles hautes en contexte sans relâchement. Au contraire, pour l'enregistrement de 2019, il y a une différence : les voyelles hautes en contexte de relâchement sont plus longues et sont plus ouvertes que les voyelles hautes en contexte sans relâchement. Ainsi, il semble que le relâchement soit présent en 2019, alors qu'il n'est pas présent en 1970. Toutefois, les résultats pour la durée ne reflètent pas ce que les études précédentes mentionnent. En effet, une voyelle haute relâchée est censée être plus courte qu'une voyelle non relâchée (p. ex. : Fancy et Walker 1986). Les résultats obtenus dans la présente étude représentent donc la tendance inverse. Cela peut être expliqué par la variabilité interindividuelle. En effet, comme je n'ai qu'une

seule lectrice en 2019, il est possible que cette différence de durée lui soit spécifique. Un plus grand nombre d'enregistrements serait nécessaire pour vérifier cette tendance. De plus, il est possible que cette différence soit due au petit nombre d'items. Sur un plus grand nombre d'items, cette différence n'aurait peut-être pas été significative. D'ailleurs, les résultats révèlent que la différence d'ampleur de la durée du relâchement entre l'enregistrement de 1970 et celui de 2019 n'est pas significative. En d'autres mots, bien que la locutrice de 2019 semble prononcer légèrement plus longuement les voyelles relâchées que les voyelles non relâchées, cette différence ne se distingue pas de l'ampleur de la durée du relâchement de la locutrice de 1970, qui pourtant ne prononce pas significativement plus longuement les voyelles relâchées que les voyelles non relâchées. Ainsi, les deux enregistrements semblent ne pas contenir de relâchement marqué par la durée. Toutefois, en ce qui a trait à l'ouverture, non seulement la locutrice de 2019 prononce les voyelles hautes en contexte de relâchement plus ouvertement que les voyelles hautes en contexte sans relâchement, contrairement à la locutrice de 1970, mais les résultats révèlent que l'ampleur de l'ouverture est plus grande en 2019 qu'en 1970. Donc, on peut en conclure que le relâchement des voyelles hautes est prononcé en 2019 et qu'il est marqué par une plus grande ouverture des voyelles relâchées. Au contraire, en 1970, le relâchement n'est pas prononcé, ou du moins, il n'est pas marqué par la durée et l'ouverture. Ainsi, il semble que le relâchement ne faisait pas partie du standard en 1970, puisqu'il était évité, et qu'il fait maintenant partie du standard en 2019, même s'il demeure peu marqué.

Pour ce qui est de l'accord interjuge, les résultats révèlent que les juges perçoivent davantage de relâchement en 2019 qu'en 1970, soit dans 10 des 12 cas de relâchement obligatoire en 2019, comparativement à dans 7 des 12 cas en 1970. On remarque que ces résultats contredisent légèrement les résultats de l'analyse instrumentale, puisque des cas de relâchement sont tout de même perçus en 1970, malgré le fait que l'analyse instrumentale n'a relevé aucune différence significative entre les cas de relâchement obligatoire et les cas sans relâchement pour cette année. Ainsi, il est possible que le relâchement soit présent malgré tout dans l'enregistrement de 1970, mais à une ampleur réduite, ou encore que le relâchement soit marqué par d'autres traits que la durée et l'ouverture. De plus, il est possible que ce résultat soit dû à la difficulté de la tâche de perception. En effet, il est à noter que certains cas sans relâchement ont été jugés comme relâchés, ce qui démontre que les juges avaient parfois de la difficulté à faire la distinction entre les voyelles relâchées et celles non relâchées. Malgré tout, il demeure que le relâchement semble être plus fréquent en 2019 qu'en 1970.

Ainsi, le relâchement des voyelles hautes semble davantage présent en 2019 qu'en 1970 en raison d'une plus grande ampleur de l'ouverture et une plus grande fréquence perçue des voyelles relâchées, ce qui signifie qu'on observe un changement d'un standard parisien à un standard québécois, conformément à mon hypothèse.

Cela correspond aux résultats obtenus dans les études phonétiques précédentes. En effet, Cox (1998) avait soulevé que les présentateurs de nouvelles de Radio-Canada effectuaient le relâchement des voyelles hautes dans 67 à 97 % des cas. Ainsi, le relâchement, aux alentours des années 2000, et maintenant en 2019, semble faire partie du standard québécois. Toutefois, selon une étude effectuée par Bigot et Papen (2013), le

statut du relâchement des voyelles hautes n'est pas encore figé, ce qui expliquerait que les résultats soient moins éloquentes que pour l'affrication.

### 5.3 Limitations

Il est important de noter que cette étude contient de nombreuses limitations. Tout d'abord, la prononciation de seulement deux locutrices a été étudiée. Ainsi, les résultats obtenus pourraient être dus à des préférences individuelles de ces locutrices. De plus, le corpus choisi contenait peu d'occurrences des phénomènes à l'étude. Ce faisant, il est possible que certains résultats soient dus à des items en particulier. Aussi, bien qu'il ait été donné comme consigne à la deuxième lectrice de lire le poème comme si elle le lisait devant un public lors d'une soirée poésie, il est possible que le niveau de formalité de cet enregistrement diffère de l'autre en raison de la différence du contexte. De plus, les mesures de la durée utilisées dans la présente étude peuvent avoir été influencées par la nature du texte. En effet, il est possible que les émotions ressenties par les lectrices au cours de la lecture aient, par exemple, affecté leur débit lors de certains passages, et donc la durée de certains phonèmes. Pour finir, la segmentation a été effectuée manuellement sur PRAAT, et la qualité du son de l'enregistrement de 1970, bien qu'adéquat, rendait parfois la segmentation difficile. Par exemple, les barres d'explosion des consonnes n'étaient pas toujours parfaitement visibles. Ainsi, bien que les résultats obtenus soient révélateurs et corroborent les résultats des études précédentes, d'autres études sont nécessaires pour les solidifier.

## 6. Conclusion

Des études en sociolinguistique et quelques études en phonétique ont révélé qu'un changement de norme linguistique avait eu lieu au Québec entre les années 1970 et les années 2000. Plus précisément, le standard parisien aurait été remplacé par le standard québécois entre autres chez les locuteurs-modèles du Québec, c'est-à-dire les présentateurs de nouvelles de Radio-Canada. La présente étude visait à corroborer ces résultats en étudiant la norme linguistique auprès d'une population différente et rarement étudiée, soit les poètes. Ceux-ci, tout comme les lecteurs de nouvelles, lisent des textes devant un public dans un contexte formel. Ainsi, le changement de standard observé chez les locuteurs-modèles doit également être présent chez cette population. Pour tester cette hypothèse, la prononciation de deux traits phonétiques québécois, soit l'affrication et le relâchement des voyelles hautes, a été étudiée en utilisant des enregistrements du poème *Speak White* en 1970 et en 2019. Les résultats obtenus révèlent que ces deux traits sont davantage marqués en 2019 qu'en 1970, comme le supposaient les études antérieures. En effet, l'affrication est marquée par une plus longue durée en 2019 qu'en 1970, et le relâchement est marqué par une plus grande ouverture et une plus grande fréquence en 2019 qu'en 1970. Ainsi, il semble que le changement du standard parisien au standard québécois soit également présent dans d'autres sphères du discours public. Toutefois, considérant la petite population étudiée et le petit corpus utilisé, il est nécessaire d'effectuer davantage d'études sur le sujet afin de confirmer les résultats obtenus dans la présente étude. De plus, il serait

également intéressant d'étudier d'autres sphères du discours public, comme le théâtre ou les discours politiques, afin de voir si cette tendance est présente à plus grande échelle.

### Références

- Association québécoise des professeurs de français. 1977. Le congrès du dixième anniversaire. *Québec français* (28) : 10.
- Bento, Margaret. 1998. Une étude sociophonétique des affriquées désonorisées en franco-québécois. *Revue québécoise de linguistique* 26(1) : 13-26.
- Bertrand, Guy. 2004. *La qualité du français à Radio-Canada : principes directeurs*. Québec : Radio-Canada.
- Bigot, Davy. 2017. Regard rétrospectif sur la norme du français québécois oral. *Arborescences: Revue d'études françaises* (7) : 17-32.
- Bigot, Davy et Robert Papen. 2013. Sur la « norme » du français oral au Québec (et au Canada en général). *Langage et société* 146(4) : 115-132.
- Brissette, Pascal. 2014. Que sont nos nuits devenues ? *La poésie hors du livre* (171) : 54-56.
- Chalier, Marc. 2019. La norme de prononciation québécoise en changement (1970–2008) ? L'affrication de /t, d/ et l'antériorisation de /ã/ chez les présentateurs des journaux télévisés de Radio-Canada. *Canadian Journal of Linguistics/Revue canadienne de linguistique* 64(3) : 407-443.
- Cox, Terry B. 1998. Vers une norme pour un cours de phonétique française au Canada. *Canadian Modern Language Review* 54(2) : 175-197.
- Dumas, Denis. 1974. Durée vocalique et diphtongaison en français québécois. Dans *Le français de la région de Montréal : Aspects phonétique et phonologique*, 13-56. Cahier de linguistique 4. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- . 1987. *Nos façons de parler*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Fancy, Alexander et Douglas C. Walker. 1986. The Pronunciation of Canadian French. *The Modern Language Journal* 70(2) : 186.
- Friesner, Michael. 2010. Une prononciation «tsipéquement» québécoise? La diffusion de deux aspects stéréotypés du français canadien. *The Canadian Journal of Linguistics / La revue canadienne de linguistique* 55(1): 27-53.
- Gendron, Jean-Denis. 2014. *La modernisation de l'accent québécois : De l'accent traditionnel au nouvel accent : 1841-1960*. Langue française en Amérique du Nord. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Landreau, Georges. 1927. *La phonétique française au Conservatoire Lassalle*. Montréal: Bibliothèque de l'Action française.
- Maurais, Jacques et Office québécois de la langue française. 2008. *Les Québécois et la norme: l'évaluation par les Québécois de leurs usages linguistiques*. Montréal : Office québécois de la langue française Québec.
- Meney, Lionel. 2017. *Le français québécois entre réalité et idéologie : un autre regard sur la langue. L'espace public*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Ministère des affaires culturelles. 1965. *Norme du français écrit et parlé au Québec*. Québec: Office de la langue française.
- Ostiguy, Luc et Claude Tousignant. 1993. *Le français québécois : normes et usages*. Montréal: Guérin.
- Reinke, Kristin, Luc Ostiguy et Office québécois de la langue française. 2006. *La langue à la télévision québécoise : aspects sociophonétiques*. Montréal: Office québécois de la langue française.